

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

DATE DE CONVOCATION : 06 décembre 2013

N°2013-09-13

Conseillers en exercice : 68
Conseillers titulaires et suppléants présents : 60
Conseillers votants : 51
Dont pouvoir : 2

Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2013 et le 12 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Guizengeard sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. LEGER Pascal - **AUBEVILLE** : M. PRISSET Christian - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre, Mme BOUCHER Maryse - **BARBEZIEUX** : M. VIGNERIE René, M. MOALIC Bernard, M. GUERN Joël, Mme SIDERATOS Claudine, Mme GIRELLI Martine, M. MICHONNEAU René, M. GAURIEAU Francis - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. RAMEAU Michel - **BECHERESSE** : M. PUAUD Gérard - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BLANZAC-PORCHERESSE** : M. SALLE Jean-Philippe, M. VINSONNAUD Jean-Michel - **BOISBRETEAU** : M. TESSONNEAU Pierre, M. TETOIN Gaël - **BORS DE BAINES** : M. JOLLY Patrick - **BROSSAC** : M. ROUSSELLIERE Joseph, M. BAUDET Jean-François - **CHALLIGNAC** : M. WAYE Guy - **CHAMPAGNE VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, Mme GARNEAU Janine - **CONDEON** : M. CHAILLE DE NERE Jean, M. BOUTIN Christian, M. COULOUMY Joël - **CRESSAC SAINT GENIS** : M. MAUGET Bernard, M. GALLAIS Denis - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard, M. BARON Frédéric - **GUIMPS** : M. BARUSSAUD Albert, M. RAVAIL Pierre - **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Christian, M. ARSICAUD Laurent - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAMERAC** : M. GAILLARD Eric - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre, M. CHABOT Jean-Michel - **MONTCHAUDE** : M. BOBE Pierre, M. GAURIEAU Patrick - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique, M. HILLAIRET Joël - **PEREUIL** : M. VERGNION Philippe - **PERIGNAC** : Mme CORDAILLAT Françoise - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc, M. HADJ BOAZA Abdel - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne Marie - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian, M. FAURE Jean-Marie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. ZERBIB Yves - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, M. PORTRAIT Bernard.

Etaient présents sans droit de vote :

PRISSET Christian, RAMEAU Michel, IMBERT Pascale, TETOIN Gael, ROUSSELLIERE Joseph, GARNEAU Janine, COULOUMY Joël, BARON Frédéric, RAVAIL Pierre, ARSICAUD Laurent, GAILLARD Eric, CHABOT Jean-Michel, HILLAIRET Joël, FAURE Jean-Marie, ZERBIB Yves.

Etaient excusés :

M. PROVOST Jean-Jacques, M. GOY Jean, M. GALLAIS Denis, M. HUNEAU Patrick, Mme BOISSEAU Danièle, M. GERBIER Jean-Paul, M. VARENNE Michel.

Pouvoirs :

M. GOMES Helder (Barbezieux) a donné pouvoir à M. VIGNERIE René (Barbezieux), Mme JARDRY Suzette (Barbezieux) a donné pouvoir à M. GAURIEAU Francis (Barbezieux).

Rapporteur : le Vice-Président en charge de l'Aménagement, de l'Environnement, du logement et de l'Urbanisme

Monsieur le Vice-Président expose au Conseil Communautaire les statuts de Charente Eaux adoptés par arrêté préfectoral du 15 juillet 2013 modifiant la décision institutive du syndicat mixte pour l'harmonisation des prix de l'eau et pour la gestion de la ressource dans le département de la Charente.

Il s'agit d'un syndicat mixte ouvert qui propose d'apporter à ses membres une assistance technique et administrative dans le domaine de l'eau (eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, milieux aquatiques) afin de les accompagner dans l'exercice quotidien de leurs compétences. Le barème prévisionnel de la contribution annuelle de chaque membre repose sur une part fixe et une part variable définie par domaine de compétences. En outre, une participation pour service rendu pourrait être due en cas de réalisation de missions particulières pour le compte d'une collectivité membre. La gouvernance de ce syndicat s'appuie sur un comité syndical composé d'un délégué par collectivité membre disposant d'autant de voix que de compétences exercées par la dite collectivité. En outre, sont constitués des collèges regroupant ses délégués par domaine de compétence.

Monsieur le Vice-Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes à Charente Eaux, à compter du 1^{er} janvier 2014 et d'en approuver les statuts annexés.

Oùï cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Demande à adhérer à Charente Eaux, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- Approuve les statuts de Charente Eaux ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 13 décembre 2013
Publié ou notifié le : 16 décembre 2013.....
Touvérac, le 16 décembre 2013.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 13 décembre 2013
le Président,
Jacques CHABOT.

